

OBJET GRAND PRIX DU ROMAN METIS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS  
DOTATION DE 5 000,00 € AU LAUREAT 2013

---

**DEVELOPPER DES EVENEMENTS A CARACTERE  
REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL**

Le GRAND PRIX DU ROMAN METIS, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française mettant en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion. Porté en collaboration avec l'association « La Réunion des Livres » (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Les lauréats du Prix qui a été mis en place en 2010, sont :

2010

la lauréate est Maryse Condé pour son livre « *En attendant la montée des eaux* » paru aux éditions JC Lattès ; la mention spéciale a été attribuée à Fouad Laroui pour son livre « *Une année chez les Français* » paru aux Editions Julliard ;

2011

le lauréat est Lyonel Trouillot pour le roman « *La belle amour humaine* » (Actes Sud) ; la Mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, Catherine Pinaly, pour son roman « *Sur Feuille de Songe...* » (L'Harmattan) ;

2012

le lauréat est Tierno Monénembo pour le roman « *Le terroriste noir* » aux Editions du Seuil.

Dans ce cadre, une cérémonie de remise du prix au lauréat aura lieu dans la première quinzaine de décembre 2013. Le lauréat recevra à cette occasion de la Ville de Saint-Denis une dotation de 5 000,00 €, comme convenu dans le règlement du prix.

Je vous demande donc :

- d'approuver la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2013 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis ;
- de m'autoriser à décerner le Prix, conformément au règlement en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 septembre 2013

Délibération n° 13/4-18

OBJET        **GRAND PRIX DU ROMAN METIS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS  
DOTATION DE 5 000,00 € AU LAUREAT 2013**

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse /Sport.

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2013 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

#### ARTICLE 2

Autorise le Maire à décerner le Prix, conformément au règlement en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130921-13418-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
27/09/2013

  
Gilbert ANNETTE